

**Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans l'éducation des enfants à Besoins Educatifs Particuliers (BEP)  
Projection dans les domaines politique, pratique et de la recherche et développement**

En septembre 2002, le Ministère de l'éducation, le Portugal et l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers ont organisé une conférence internationale sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation des enfants à besoins particuliers.

La conférence était suivie d'un séminaire de travail d'une journée dans lequel les experts des deux domaines (TIC et BEP), ainsi qu'un choix d'invités du domaine des technologies de la société de l'information (TSI) ont présenté la situation de leur pays et dans des domaines liés à l'un des trois sujets clé : politique, pratique et recherche et développement. Ces sujets ont été ensuite largement discutés, ce qui a conduit à la production d'une série de recommandations dans les trois domaines.

Ce document présente les recommandations faites par ces experts en se référant à certains sujets d'intérêt majeur débattus en Europe dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

**L'avenir des dispositions en matière de TIC dans l'éducation des enfants à BEP?**

Il a été reconnu au sein du groupe que le terme politique faisait référence à une formulation spécifique de principes, d'intentions, de moyens, d'objectifs et de programmes, au niveau régional, national ou même européen. Le point de vue commun pour l'avenir de ces dispositions en matière de TIC dans l'éducation des enfants à BEP était qu'elles devaient être **trans-sectorielles et sous-tendues par le principe clair** d'une réponse aux besoins individuels des apprenants, dans le cadre de la promotion d'une école pour tous (telle que décrite dans la Charte de Luxembourg en 1996) et de la promotion de l'intégration dans tous les secteurs de l'éducation.

Les dispositions en matière de TIC dans l'éducation des enfants à BEP **doivent comporter plusieurs phases de développement** : à court terme, un(e) politique/stratégie/plan d'action spécifique identifiable (à part) ; à moyen terme, les TIC dans l'éducation des enfants à BEP font partie des stratégies générales ; enfin, à long terme, elles ne sont pas mentionnées mais sont considérées comme « acquises » dans toutes les politiques relatives aux TIC.

Les dispositions doivent surtout permettre **une vision à long terme** mais être suffisamment souples pour **réfléter les besoins au niveau local** et les principales initiatives dans tous les secteurs éducatifs. Elles doivent être offensives en supprimant les barrières et en travaillant activement aux conditions à mettre en œuvre pour soutenir les initiatives.

A propos de ce qui doit être mis en place pour que cette vision devienne réalité, la nécessité d'un **processus de questionnement et de réflexion** approfondi et critique, en lien avec l'utilisation des TIC dans l'éducation des enfants à BEP, a été évoquée en s'attachant à des questions telles que : Où en sommes-nous à l'heure actuelle ? A quoi sommes-nous parvenus ? Où souhaitons-nous aller ? Que font les autres ? Quels sont nos moyens ? Que devons-nous faire pour parvenir à nos objectifs ?

Ce **processus devra être mené par un groupe de conseil** (opérant au niveau régional, national et/ou européen) reconnu par les Ministères et les représentants de tous les secteurs concernés.

Un groupe de ce type devrait avoir un **rôle de conseil clair pour la formulation et la mise en œuvre de politiques trans-sectorielles** ainsi qu'une responsabilité claire en matière de **conseil pour promouvoir la communication et les échanges** entre différents secteurs des TIC. Ses membres auront la responsabilité de fournir des conseils sur la **définition et la mise en œuvre de programmes pour atteindre des objectifs**.

Les experts ont reconnu lors de cette rencontre que les premières mesures à prendre concernaient la prise de conscience dans tous les secteurs de la nécessité de mettre en place des dispositions particulières et des groupes de responsables et celle plus particulière des législateurs au niveau national et au niveau européen des défis à relever dans le secteur des TIC et de l'éducation des enfants à BEP.

<p style="text-align: center;"><b>L'avenir des pratiques dans le domaine des TIC dans l'éducation des enfants à BEP ?</b></p>
---

En lien avec les développements nécessaires dans les pratiques liées aux TIC dans l'éducation des enfants à BEP, la constitution de **réseaux** régionaux, nationaux et inter-nationaux, **destinés à faciliter les connexions** entre les centres de ressource et de bonnes pratiques et les utilisateurs, semble essentielle. Ceci doit être sous-tendu par une **analyse et une description approfondies des facteurs conduisant à une bonne pratique**. Une telle analyse devrait conduire au développement de lignes directrices pour la création de structures de soutien et à une information mieux coordonnée sur les ressources technologiques, la création de centres ressource virtuels en lien avec des centres ressource « physiques » et de plus grandes possibilités d'échanges virtuels et physiques entre les professionnels du domaine.

Il a été considéré comme essentiel que **toutes les écoles aient la possibilité de rejoindre des réseaux** et des projets de partenariat. La **formation pédagogique spécialisée sur les TIC dans l'éducation des enfants à BEP doit être étendue**. Ceci devrait être lié à un **soutien plus important au développement et aux prises d'initiative des écoles**. Le développement des écoles et services devrait être guidé par des **principes établis concernant l'utilisation des TIC comme moyen de soutenir l'intégration** et de faciliter l'accès au curriculum.

Une perspective de ce type ne pourra devenir réalité que si des **centres ressource virtuels sont créés en lien avec des centres ressource « physiques »**. L'accès à une quantité très importante d'informations diversifiées dans ce domaine doit être mieux coordonné, mieux organisé et facilité. **La formation des enseignants doit couvrir la gestion des TIC et de la classe** ainsi que l'utilisation des TIC dans le curriculum à différents niveaux d'enseignement.

Le développement et l'évolution des écoles nécessitent un **soutien mieux ciblé** avec l'introduction et la supervision du travail concernant les TIC dans l'éducation des enfants à BEP et un **travail d'équipe entre les enseignants et les autres professionnels demande soutien et facilitation**. Enfin il est très important que tous les matériels et logiciels disponibles pour les BEP suivent les **principes d'une conception pour tous**.

Les acteurs qui doivent être impliqués dans la transformation de cette perspective en réalité sont les professionnels des écoles, les élèves et leurs familles, les services de soutien et le personnel des centres ressource, les législateurs à tous les niveaux, les organisations communautaires et les ONGs mais aussi les entreprises privées et les chercheurs. **Toutes les personnes impliquées dans la société de l'information doivent s'investir dans le développement des pratiques** dans le domaine des TIC et de l'éducation des enfants à besoins particuliers. Elles devront participer aux premières étapes vers **l'établissement de lignes directrices** concernant le taux d'ordinateurs par élève car les TIC agissent réellement comme un facilitateur d'accès au curriculum pour les élèves à BEP.

Les personnes impliquées devront avoir un rôle actif pour la **promotion du travail d'équipe entre les enseignants et les autres professionnels** qui permettra de trouver des solutions en matière de TIC adaptées au respect des besoins de chacun en terme d'apprentissage. Ceci comprend l'accès pour les enseignants à des logiciels faciles à utiliser qui suivent les principes de la conception pour tous ainsi qu'à des présentations de produits plus interactives. Cependant, au sein du corps enseignant, il est nécessaire d'accepter plus largement que les **enseignants prennent en charge leur propre formation** dans ce domaine.

<p style="text-align: center;"><b>L'avenir de la recherche et développement dans le domaine des TIC dans l'éducation des enfants à BEP ?</b></p>
--

L'avenir de la recherche et développement dans le champ des TIC dans l'éducation des enfants à BEP devrait se centrer sur l'apprentissage et la manière de l'améliorer. La **conception et le développement des technologies inclusives** faciliteront une participation prenant en compte une diversité de groupes utilisateurs, l'étendue et la variété de leurs besoins, les rôles des utilisateurs, les cultures et les langues. Cependant, pour développer les technologies inclusives, les **professionnels de l'éducation devraient participer activement** à l'élaboration de la recherche et développement et faciliter une plus grande interaction entre tous les acteurs concernés.

Les développements devraient être envisagés en termes d'information et de **connaissance de base réelles**. Tous les nouveaux développements –aussi bien technologiques qu'éducatifs- devraient être **basés sur les résultats de la recherche** ; la recherche fondamentale et la recherche appliquée sont nécessaires, cette dernière étant pratique et réaliste et des **procédures communes, des lignes directrices, des critères d'évaluation, des standards et des politiques en matière de recherche devraient être développés**.

Il faut qu'un **équilibre existe entre les forces en présence et les règles existantes** et pour cela, une approche multi-disciplinaire est nécessaire qui soutient des stratégies telles que des plateformes de communication et d'échange et la mise en réseau de chercheurs (conférences et plateformes techniques par exemple) qui s'avèrent être nécessaires.

Comme première étape, **toutes les personnes impliquées**, quel que soit leur niveau d'implication ou d'interaction, doivent être engagées dans **le développement d'une base de connaissances plus large et plus concrète**. Elles doivent aussi être impliquées –soit directement, soit indirectement- par l'intermédiaire d'approches et/ou d'experts participant au développement de **lignes directrices largement acceptées concernant le principe d'inclusion**.

## Conclusions

La réunion du groupe d'experts de Lisbonne comprenait toutes les personnes impliquées dans la société de l'information. Toutes avaient un objectif commun : travailler à la construction d'une société de l'information véritablement inclusive basée sur la participation de tous, y compris sur celle des apprenants présentant des besoins éducatifs particuliers. Leurs débats et discussions ont donné des repères clairs sur l'avenir des TIC dans l'éducation des enfants à BEP. La Déclaration de Salamanque (1994) stipule que tous les professionnels de l'éducation *doivent s'assurer que l'éducation des enfants à besoins particuliers doit faire partie intégrante de toute discussion relative à l'éducation* dans toutes les réunions. Le message clair donné par la rencontre des experts de Lisbonne était que les BEP doivent faire partie de tous les débats sur les politiques, les pratiques et la recherche et développement en matière de TIC.

## Pour plus d'informations

Des informations plus détaillées sur la conférence de Lisbonne et à propos des experts du domaine des TIC dans l'éducation des enfants à BEP ayant participé à cette conférence sont disponibles sur le site de l'Agence : [www.european-agency.org/ict\\_sen\\_db/index.html](http://www.european-agency.org/ict_sen_db/index.html)

Des informations supplémentaires sur le projet TIC et BEP (y compris le rapport du projet en 13 langues) et sur tous les travaux de l'Agence européenne sont disponibles à l'adresse suivante :

Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes  
présentant des besoins particuliers

Secrétariat :

Teglgaardsparken 100, DK-5500 Middelfart, Danemark

Tel : +45 64 41 00 20 Fax : +45 64 41 23 03

E-mail : [adm@european-agency.org](mailto:adm@european-agency.org)

Bureau à Bruxelles :

3, Avenue Palmerston, B- 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 2 280 33 59, Fax : +32 2 280 17 88

E-mail : [brussels.office@european-agency.org](mailto:brussels.office@european-agency.org)

Web : [www.european-agency.org](http://www.european-agency.org)